CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES CONNECTÉS DU VÉHICULE

En vigueur à partir du 2 novembre 2026

AVIS DE CLAUSE D'ARBITRAGE OBLIGATOIRE :

Sauf si la loi l'interdit, l'utilisation de nos Services (tels que définis ci-après) est soumise à l'arbitrage individuel obligatoire et contraignant de tout différend pouvant survenir, conformément à la Section 19 ci-dessous. Veuillez lire attentivement l'ensemble de cette section et n'utilisez aucun de nos Services si vous n'êtes pas disposé à arbitrer tout différend que vous pourriez avoir avec nous comme prévu ci-dessous.

LES SERVICES SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS OU INTERROMPUS :

Aucun des Services n'est garanti. Conformément à la Section 8 ci-dessous, nous nous réservons le droit de modifier, de limiter l'utilisation, et/ou de cesser d'offrir l'un des Services à tout moment et pour quelque raison que ce soit, notamment : (a) notre incapacité à maintenir le service applicable en raison d'actions de fournisseurs de services tiers ou d'une modification de notre entente avec l'un de ces fournisseurs de services; (b) des modifications de la technologie sans fil/GPS sous-jacente ou de soutien comme décrit à la Section 11(a); ou (c) le retrait de la technologie de réseau sans fil sur laquelle un Véhicule compte pour les transmissions de données - par exemple, voir la section 11(c) ci-dessous pour des informations sur la mise hors service prévue de la technologie de réseau 3G au Canada dès le début de 2027. Par conséquent, les Services applicables aux Véhicules concernés cesseront d'être offerts à compter du 1er février 2027.

1. INTRODUCTION

(a) **Services.** Les Services, les caractéristiques, les fonctionnalités, les applications et les autres Services offerts par le biais de nos Services sans fil à bord (les « **Services** ») vous sont fournis par Lexus, une division de Toyota Canada Inc. et/ou ses sociétés affiliées (collectivement, « **Lexus** », « **nous** », « **notre** » et « **nos** »), ou par nos Fournisseurs de Services (tels que définis ci-dessous). Les Services comprennent ceux : (i) fournis dans le cadre d'un Abonnement d'Essai, d'un forfait mensuel ou d'un autre forfait de services (« **Forfait** »), tel que décrit plus en détail dans la Section 3 ci-dessous; (ii) actuellement ou antérieurement désignés comme des Services « Lexus Interface » ou des « Services Connectés » ou « Entune[MD] App Suite Connect » dans l'une de nos applications mobiles (collectivement, l'« **App** »), sur le site www.lexus.ca ou nos autres Sites Web (collectivement, notre « **Site Web** »), ou dans tout Véhicule (tel que défini ci-dessous) ; (iii) activés ou fournis par la Technologie Sans Fil/GPS telle que décrite à la Section 11(a); ou (iv) qui vous sont fournis en référence aux présentes Conditions d'Utilisation.

(b) **L'Entente.** Les présentes Conditions d'Utilisation font partie d'une Entente plus large régissant notre prestation de Services. Les autres parties de l'Entente qui sont intégrées aux présentes Conditions d'Utilisation par cette référence et désignées collectivement sous le nom d' « Entente » sont les suivantes :

(i) l'**Entente Relative aux Services Connectés** conclue chez votre concessionnaire autorisé au moment de l'achat ou de la location d'un Véhicule (« **Entente Relative aux Services Connectés** »);

(ii) l'**Avis de Confidentialité des Services Connectés** situé à l'adresse suivante : www.lexus.ca/servicesconnectés-confidentialite (« **Avis de Confidentialité** »). Veuillez lire attentivement le présent Avis de Confidentialité, car il s'applique à vos renseignements personnels et aux données relatives à votre Véhicule (telles que définies ci-dessous) que nous recueillons, utilisons, stockons, partageons et sécurisons pour vous fournir les Services. Veuillez noter que votre Véhicule est équipé d'un Module de Communication de Données (« **MCD** ») qui active la Technologie Sans Fil/GPS, tel que décrit à la Section 11(a), et qui permet la collecte de données sur vous et votre Véhicule (par exemple, données de localisation, de santé et de conduite). **PAR DÉFAUT, LE MCD EST ACTIVÉ À LA LIVRAISON DE VOTRE VÉHICULE ET RESTERA ACTIVÉ (ET CONTINUERA À COLLECTER DES DONNÉES SUR VOUS ET VOTRE VÉHICULE JUSQU'À CE QUE VOUS NOUS CONTACTIEZ POUR DEMANDER SA DÉSACTIVATION);**

SI LE VÉHICULE A ÉTÉ PRODUIT LE OU APRÈS LE 22 SEPTEMBRE 2023, IL A ÉTÉ LIVRÉ AVEC LE DCM EN "MODE PRIVÉ" ET LES SERVICES NE PEUVENT ÊTRE ACTIVÉS QU'EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLICATION ET EN COMPLÉTANT LE PROCESSUS D'ENREGISTREMENT, Y COMPRIS L'ACCEPTATION DE L'ENTENTE. EN MODE PRIVÉ, LES INFORMATIONS PERSONNELLES DE VOTRE VÉHICULE NE SONT PAS TRANSMISES, SAUF LORSQUE VOUS APPUYEZ SUR LE BOUTON " SOS " OU LORS D'UNE COLLISION DU VÉHICULE. LE MODE PRIVÉ S'ARRÊTE LORS DE L'ACTIVATION OU DÉSACTIVATION DES SERVICES. NOTEZ QUE LE MODE PRIVÉ NE SERA INCLUS QUE DANS LES VÉHICULES ÉQUIPÉS DES SERVICES CONNECTÉS LEXUS ACHETÉS OU LOUÉS AUPRÈS D'UN CONCESSIONNAIRE LEXUS AGRÉÉ.

SI VOUS AVEZ ACHETÉ UN VÉHICULE D'OCCASION ÉQUIPÉ DES SERVICES CONNECTÉS LEXUS EN DEHORS D'UN CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ LEXUS, LE MODE VIE PRIVÉE PEUT AVOIR ÉTÉ DÉSACTIVÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE PRÉCÉDENT.

(iii) le **Contrat de Licence d'Utilisateur Final du Logiciel du Véhicule** situé dans la section « Entente » à l'adresse : http://www.Lexus.ca/servicesconnectés-confidentialite (« **CLUF** »); et

(iv) toute **Condition Supplémentaire** conformément à la Section 10(a) ci-dessous

Nous pouvons modifier le Contrat, en tout ou en partie, de temps à autre. Les modifications apportées aux présentes Conditions d'utilisation et/ou au CLUF seront effectuées par la publication de versions mises à jour dans la section « Entente » du site www.lexus.ca/connectedservices-privacy, tandis que les modifications apportées à la Déclaration de confidentialité seront effectuées conformément à la Déclaration de confidentialité.

(c) **Vous/votre; Véhicules.** Tel qu'utilisé dans l'Entente, « **vous** » et « **votre** » désignent toute personne ou entité qui a acheté ou loué un Véhicule équipé de tout Services (« **Véhicule** »), qui active tout Service et/ou qui utilise un Véhicule ou tout Service (par exemple, conducteur, passager, ou autre occupant). En tant que propriétaire, locataire et/ou conducteur d'un Véhicule, il est de **votre seule responsabilité** d'informer chaque passager et autre occupant des obligations, restrictions et limitations énoncées dans la présente Entente.

(d) **ACCEPTATION DE L'ENTENTE.** VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION ET TOUTES LES AUTRES PARTIES DE L'ENTENTE. EN ACTIVANT LES SERVICES DE LA MANIÈRE DÉCRITE DANS LA SECTION 3(A) CI-DESSOUS ET/OU EN UTILISANT LES SERVICES, VOUS ACCEPTEZ ET CONVENEZ DE VOUS CONFORMER À CES CONDITIONS D'UTILISATION QUI PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES DE TEMPS À AUTRE COMME INDIQUÉ DANS LA SECTION 10 CI-DESSOUS.

SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS PLEINEMENT CES CONDITIONS D'UTILISATIONS OU TOUTE AUTRE PARTIE DE LA PRÉSENTE ENTENTE, CESSEZ D'UTILISER LE VÉHICULE ET LES SERVICES ET CONTACTEZ-NOUS IMMÉDIATEMENT.

(e) **Contactez-nous.** Pour toute question ou préoccupation concernant les Services, la présente Entente, ou toute condition, contactez-nous comme suit :

- **Téléphone :** 1 888 869-6828
- **Courrier :** Lexus Canada, One Toyota Place, Toronto, ON M1H 1H9

2. EXIGENCES EN MATIÈRE DE SERVICES; FOURNISSEURS DE SERVICES; LIMITATIONS ; APP

(a) Pour obtenir les Services : (i) votre Véhicule doit être équipé d'un Système télématique installé en usine (le « **Système** ») - voir la Section 11(a) pour plus de détails; (ii) votre Véhicule doit inclure le logiciel installé par ou pour le compte de Lexus avec toutes les mises à jour mises à votre disposition par Lexus (que cette mise à jour soit installée par vous, Lexus ou un concessionnaire autorisé) (collectivement, le « **Logiciel** ») - pour plus de détails, voir le CLUF mentionné dans la Section 1(b) ci-dessus; (iii) le MCD doit être activé/actif et fonctionner correctement; et (iv) vous devez avoir un Forfait actif, comme prévu dans la Section 3(b) ci-dessous.

(b) Le Logiciel du Véhicule active non seulement certaines fonctions du Véhicule, mais aussi votre accès et votre capacité à utiliser des Services fournis par Lexus, ses concédants de licence et/ou des tiers identifiés par Lexus et/ou ses concédants de licence (collectivement, « **Fournisseurs de Services** »). Dans le cadre de la présente Entente, les Fournisseurs de Services comprennent les tiers (identifiés ou non) qui fournissent des Services, des équipements ou des installations en rapport avec le Système ou les Services, tels que les Fournisseurs de Services sans fil, les Opérateurs Sans Fil Sous-jacents (chacun étant un « **Opérateur Sans Fil Sous-jacent** »), les fournisseurs, les concédants de licence, les fournisseurs de contenu, les centres de réponse de sécurité publique, les intervenants d'urgence et les fournisseurs similaires (par exemple, la police, les pompiers et les ambulances), les sociétés de remorquage, et les concessionnaires autorisé.

(c) Les Services peuvent ne pas fonctionner si (i) le Système ou le Logiciel a été modifié ou altéré, ou avec des dispositifs branchés sur le Système électrique du Véhicule ou sur le port de diagnostic; (ii) le Véhicule n'est pas conforme à la réglementation et aux lois gouvernementales; (iii) le Système est endommagé d'une manière qui restreint les Services, la communication sans fil ou les signaux GPS; (iv) pour des raisons liées à l'absence de couverture réseau dans certains endroits ou à l'absence de Services dans des structures où les signaux ne sont pas disponibles, par exemple les garages, les tunnels de métro; ou (v) pour toute autre raison précisée dans l'Entente. De plus, les Services peuvent être interrompus ou retardés en raison d'une force majeure, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions météorologiques et leurs conséquences, les défaillances des services publics, les actes de guerre, les mesures gouvernementales, les actes de terrorisme, les troubles civils, la congestion du réseau sans fil ou les pannes de système touchant notamment le réseau Internet, l'équipement informatique, les télécommunications ou d'autres pannes de Système.

(d) **App.** Certains Services sont activés ou pris en charge par notre App. Vous reconnaissez et acceptez que la disponibilité de ces Services et de notre App dépend du tiers à partir duquel vous avez téléchargé l'App - par exemple, Apple, Google Play, ou tout autre magasin d'applications compatible avec votre appareil sans fil (chacun, un « **App Store** »). Vous reconnaissez et acceptez en outre : (i) que les présentes Conditions d'Utilisation sont conclues entre vous et nous et non avec l'App Store; (ii) que l'App Store n'est pas responsable : (A) de l'App, des Services ou du Contenu des Services (tels que définis ci-dessous); (B) de tout Service d'entretien, d'assistance et de garantie de l'App, des Services ou du Contenu des Services; ou (C) du traitement de toute réclamation relative à l'App, aux Services ou au Contenu des Services (par exemple, la responsabilité à l'égard des produits, la conformité juridique ou la violation de propriété intellectuelle); (iii) que vous paierez les frais (le cas échéant) facturés par l'App Store en lien avec l'App; (iv) que vous vous conformerez à toutes les conditions générales applicables de l'App Store et que votre licence d'utilisation de l'App est subordonnée à votre respect de ces conditions; et (v) que l'App Store (et ses filiales) sont des tiers bénéficiaires des présentes Conditions d'Utilisation et ont le droit de les faire appliquer directement à votre égard.

3. ACTIVATION DES SERVICES; FORFAITS

(a) Vous acceptez l'Entente et vos Services s'activent lorsque vous **(ou toute autre personne utilisant, occupant ou ayant accès au compte du Véhicule**) effectuez l'une ou plusieurs des actions suivantes : (i) signifier l'acceptation des présentes Conditions d'Utilisation ou de toute autre partie de l'Entente y compris par une signature à l'encre, une signature électronique (y compris en cliquant, en cochant une case ou en acceptant de toute autre manière toute partie de l'Entente par le biais de notre Site Web ou de notre App); (ii) activer l'un des Services par le biais d'un concessionnaire autorisé, un agent téléphonique ou en ligne, notre App ou notre Site Web; (iii) utiliser ou accepter les avantages de l'un des Services; (iv) utiliser un Véhicule, à moins que le MCD et tous les Services du Véhicule n'aient été préalablement désactivés.

Si le Véhicule a été produit le ou après le 22 septembre 2023, et acheté ou loué par l'intermédiaire d'un concessionnaire Lexus agréé, le Véhicule sera livré en « Mode Privé » et les Services ne pourront être activés qu'en téléchargeant l'application et en complétant le processus d'enregistrement qui comprend une option d'acceptation pour recevoir les Services.

(b) **Forfaits.** Certains Véhicules neufs sont livrés avec un Abonnement d'Essai gratuit et limité dans le temps à tous les Services ou à certains d'entre eux (« Abonnement d'Essai») . Pour tous les autres Véhicules, vous pouvez obtenir les Services en souscrivant à un Forfait mensuel ou un autre Forfait, disponible via l'App ou le Site Web, en nous contactant ou par le biais d'autres options que nous pouvons mettre à votre disposition de temps à autre (« Abonnement Standard »). Certains véhicules d'occasion certifiés Lexus peuvent également bénéficier d'un Abonnement d'Essai gratuit pour une durée limitée. La durée de l'essai et la disponibilité du service peuvent varier selon le modèle et l'année du véhicule. Sauf indication contraire, toutes références au « Forfait » réfèrent à la fois à l'Abonnement d'Essai et l'Abonnement Standard. Vous pouvez résilier votre Forfait à tout moment, conformément à la Section 7 ci-dessous. Nous pouvons résilier votre Forfait ou l'un des Services à tout moment, conformément à la Section 8 ci-dessous.

i) *Abonnement d'Essai.* Un Abonnement d'Essai comprend tous les Services inclus dans le prix de votre Véhicule, qu'il soit ou non qualifié comme étant un « Abonnement d'Essai ». La durée de votre Abonnement d'Essai ainsi que les Services disponibles dans le cadre de celui-ci varieront en fonction du Véhicule et des options disponibles.

ii) *Abonnement Standard.* Les Abonnements Standards sont généralement ajoutés après l'achat de votre Véhicule, avec des cotisations qui se renouvellent automatiquement à la fin de la durée du Forfait (Voir la Section 4 ci-dessous). Les Abonnements Standards peuvent être disponibles sur une base mensuelle ou autre, et peuvent inclure des options permettant de sélectionner différents ensembles de Services.

4. PAIEMENT DE VOS SERVICES

(a) **Forfait.** Les Abonnements d'Essai sont inclus dans le prix de votre Véhicule, il n'y a donc pas de frais supplémentaires pour les Services inclus dans votre Abonnement d'Essai pour la durée de celui-ci. Lors de l'ajout d'un Abonnement Standard, incluant la conversion d'un Abonnement d'Essai en Abonnement Standard, vous êtes responsable du paiement de vos Services par carte de crédit ou de débit.

(b) Conditions de Renouvellement Automatique – Mensuel. Si vous fournissez un numéro de carte de crédit ou de débit et que vous choisissez de vous abonner à un Forfait avec l'option de paiement mensuel (« **Forfait Mensuel** »), et que l'option de renouvellement automatique de votre Forfait est sélectionnée, vous nous autorisez à renouveler automatiquement votre Forfait pour une période d'un mois à compter de la Date de Renouvellement prévue et chaque mois par la suite, conformément au calendrier de paiement décrit sans la présente, en débitant votre compte du montant des frais d'Abonnement Mensuel alors en vigueur, sauf si vous annulez votre Forfait avant la Date de Renouvellement applicable en nous appelant au 1 888 869-6828 – vous pouvez également accomplir ceci via l'App.

(c) Dates de Renouvellement. Pour les Forfaits Mensuels, selon le Véhicule, votre Date de Renouvellement est généralement la date de chaque mois qui suit d'un mois la date à laquelle votre Forfait Mensuel a commencé. Pour des questions au sujet de la Date de Renouvellement de votre Forfait Mensuel, appelez-nous au1-888-869-6828.

(d) **Autorisation de Paiement**. L'autorisation mensuelle demeurera en vigueur jusqu'à ce que vous nous avisiez du contraire.Dans certains cas, pour pouvoir bénéficier de certaines fonctionnalités de votre Forfait d'essai ou standard, nous pouvons vous demander de fournir un numéro de carte de crédit ou de débit valide lors de votre inscription ou de l'activation de ces fonctionnalités. Dans ce cas, nous pouvons débiter automatiquement la carte de crédit ou de débit associée à votre compte pour la fourniture des services liés à ces fonctionnalités. Cette autorisation de paiement restera en vigueur jusqu'à ce que vous nous informiez du contraire. Si vous annulez votre Forfait, la politique de remboursement décrite à la Section 9 (ci-dessous) s'appliquera.

(e) **Réserve de paiement préautorisée.** Pour la prestation de services de recharge publique applicables aux véhicules électriques à batterie (« VEB »), nous pouvons mettre de côté ou bloquer la carte de paiement associée à votre compte pour toute transaction le jour où nous recevons la notification de cette transaction, sans dépasser 100 $ par transaction. Ce montant mis de côté ou bloqué correspond à une estimation du montant réel de la transaction et peut ne pas refléter le montant réel de la transaction. Nous pouvons mettre de côté ou bloquer ce montant pendant sept (7) jours maximum, après quoi nous débiterons votre carte de paiement du montant total de la transaction réelle et pourrons annuler ou libérer tout montant restant sur le compte de la carte de paiement d'origine. Tous les montants sont en dollars canadiens.

5. TAXES ET AUTRES FRAIS

(a) Vous acceptez d'être le seul responsable et de payer la totalité des taxes, frais et suppléments fixés par le gouvernement et que nous vous facturons (« **Taxes** »). Le montant des Taxes est susceptible d'être modifié sans préavis. Les Taxes ne sont pas incluses, mais sont ajoutées au coût de votre Forfait. Toutefois, pour la période de tout Abonnement d'Essai gratuit à un Forfait, nous ne vous facturons pas de Taxes.

(b) Il vous incombe de payer directement aux Fournisseurs de Services et à d'autres personnes tous les frais engagés pour des Services fournis par ces fournisseurs (Services médicaux d'urgence, frais de remorquage, etc.), sauf dans la mesure où ces frais sont expressément couverts par votre Forfait.

6. DIFFÉRENDS RELATIFS AUX PAIEMENTS

Le prix de votre Forfait peut changer au fil du temps. Nous vous informerons à l'avance de la date à laquelle un tel changement entrera en vigueur, et une fois qu'il sera entré en vigueur, les frais de votre Forfait refléteront les taux modifiés pour les Services applicables. Sauf si la loi l'interdit, si vous contestez des frais pour des Services facturés par nous ou par notre intermédiaire, vous devez nous en aviser par écrit dans les 30 jours suivant la date de la facture ou de l'avis de facturation; si vous ne vous opposez pas dans ce délai, VOUS RENONCEZ AU DIFFÉREND. À la date d'expiration de votre Forfait, sauf autorisation contraire de notre part, les frais liés à votre Forfait refléteront les tarifs alors en vigueur pour les Services applicables.

7. VOTRE DROIT D'ANNULER; PAS DE TRANSFERTS; CHANGEMENTS À UN FORFAIT

(a) **Annulation**. Vous pouvez annuler votre Forfait (qu'il s'agisse d'un Abonnement d'Essai ou d'un Abonnement Standard) à tout moment en nous appelant au 1 888 869-6828 et en informant un agent du service à la clientèle que vous souhaitez annuler votre Forfait ou vous pouvez effectuer cette

opération dans l'App. L'annulation du Forfait est gratuite. Si vous demandez l'annulation de votre Forfait, la date d'entrée en vigueur de l'annulation (la « Date de Désactivation ») dépendra de votre Forfait et de la technologie de votre Véhicule. En général :

i) *Forfait Mensuel.* La Date de Désactivation sera le dernier jour de votre période d'abonnement mensuelle (c'est-à-dire le jour précédant votre Date de Renouvellement). Si vous annulez votre Forfait, la politique de remboursement décrite à la Section 9 (ci-dessous) s'appliquera.

ii) *Autres Forfaits.* Si vous avez souscrit à un Forfait autre qu'un Forfait Mensuel, la Date de Désactivation variera. Dans ce cas, veuillez nous appeler pour connaitre la Date de Désactivation spécifique de votre Forfait.

(b) **MCD**. Si vous annulez votre Forfait, nous avons le droit (mais pas l'obligation, sauf si vous nous le demandez) de désactiver votre MCD à compter de la date d'entrée en vigueur de l'annulation. Une fois votre MCD désactivé, le Véhicule n'enverra plus de données à Toyota ou Lexus. En fonction de la connectivité de votre Véhicule, votre MCD peut se désactiver immédiatement ou prendre jusqu'à plusieurs jours. Dans ce cas, votre MCD pourrait continuer de collecter et transmettre des données, incluant sans limitation, de géolocalisation.

(c) **Pas de Transferts.** Vous ne pouvez pas transférer votre Forfait à un autre Véhicule ou à un autre individu. Si vous vendez votre Véhicule ou résiliez votre contrat de location pendant la durée du Forfait, vous devez annuler votre Forfait en nous contactant au 1-888-869-6828 ou par l'entremise de l'App. L'annulation du Forfait est gratuite. Vous demeurez responsable de tous les frais de votre Forfait jusqu'à ce que vous annuliez le Forfait (même si vous ne possédez plus, ne louez plus ou n'avez plus accès au Véhicule). Le nouveau propriétaire du Véhicule ne peut pas assumer ou reprendre votre Abonnement Standard ou votre Abonnement d'Essai, mais il pourrait (après s'être enregistré auprès de nous) continuer à bénéficier d'un nouvel Abonnement d'Essai distinct pour le reste de la période d'essai associée au Véhicule. La durée de l'essai et la disponibilité du service peuvent varier selon le véhicule, l'année du modèle, ou la version. Nous nous réservons le droit d'annuler votre Forfait une fois que vous, une personne autorisée à agir en votre nom, un concessionnaire autorisé ou le nouveau propriétaire nous aurez informés de la vente de votre Véhicule.

(d) **Changements à un Forfait**. Si vous souhaitez modifier votre Forfait avant la fin de la période d'abonnement applicable, vos options dépendront des conditions de votre Forfait actuel et des Forfaits alors en vigueur disponibles. Les Services spécifiques de votre Forfait actuel peuvent n'être disponibles que lorsqu'ils sont regroupés avec d'autres Services, et tous les Services ne sont pas disponibles de manière autonome. Les modifications apportées aux Forfaits comportant certains Services groupés ne seront effectives qu'à la fin de votre cycle de facturation en cours. Appelez-nous pour plus de détails sur les options disponibles et l'impact des modifications apportées à votre Forfait.

8. NOTRE DROIT D'ANNULER OU DE SUSPENDRE LES SERVICES

(a) **Sans Motif.** Ni le Forfait ni les Services ne sont garantis comme étant disponibles à tout moment. Nous pouvons mettre fin à votre Forfait ou à tout Service pour quelque raison que ce soit, y compris l'élimination du type de Forfait dont vous bénéficiez, notre incapacité à maintenir l'un des Services, la résiliation d'une entente avec un Fournisseur de Services, etc. Si nous résilions votre Forfait ou l'un des Services sans motif (sans faute de votre part), nous vous donnerons un préavis d'au moins 60 jours

avant la date d'entrée en vigueur de la résiliation. Cela signifie que nous pouvons décider de cesser de vous fournir tout ou une partie des Services à tout moment et sans motif, même pour des motifs qui ne sont pas liés à vous ou à votre compte chez nous. Dans un tel cas, la politique de remboursement à la Section 9 ci-dessous sera applicable.

(b) **Avec Motif.** Nous pouvons résilier votre Forfait ou tout ou partie des Services sans préavis pour tout motif valable. Cela signifie, par exemple, que nous pouvons résilier immédiatement votre Service si vous enfreignez quelque partie que ce soit de la présente Entente, ne payez pas les montants qui nous sont dus ou qui sont dus à l'un de nos Fournisseurs de Services, entravez nos efforts pour vous fournir le Service, entravez nos activités ou si vous utilisez les Services à des fins illégitimes ou inappropriées, ou si nous sommes tenus par une loi applicable, une ordonnance judiciaire ou un jugement légal d'annuler votre accès à la totalité ou une partie des Services. Dans ce cas, vous n'aurez pas le droit à la réactivation de vos Services, même si vous remédiez à l'un de ces problèmes. Nous pouvons, à notre seule discrétion, autoriser la réactivation du Forfait et/ou de tout ou d'une partie des Services.

(c) Suspensions. Nous pouvons temporairement suspendre votre Forfait, ou tout ou partie des Services, pour quelque raison que ce soit (entretien régulier, menaces de sécurité, erreurs logicielles, différends avec les Fournisseurs de Services, etc.), y compris pour l'une des raisons permettant la résiliation en vertu de la Section 8(a) ou de la Section 8(b) ci-dessus et de la Section 8(d) ci-dessous. Dans ces cas, nous déploierons des efforts commercialement raisonnables pour vous informer de la raison et de la durée prévue de la suspension.

(d) Force Majeure. Nous ne saurions, ni nous, ni le Fournisseur de Services Sans Fil Sous-jacents et les Fournisseurs de Services, être tenus responsables du défaut de fourniture des Services pour l'une des causes suivantes : tout acte ou omission (y compris l'interruption temporaire, indéfinie ou permanente du service cellulaire) d'un Fournisseur de Services tiers; des pannes système ou des pénuries; des dommages à notre centre de réponse désigné, tout réseau de communication terrestre ou sans fil du système GPS; des catastrophes naturelles, des grèves ou des conflits armés; ou tout autre acte ou événement indépendant de notre volonté. DANS L'UNE OU L'AUTRE DE CES CIRCONSTANCES, NOUS POUVONS, À NOTRE DISCRÉTION, SUSPENDRE OU RÉSILIER L'ENSEMBLE OU UNE PARTIE DES SERVICES, OU RÉSILIER LA PRÉSENTE ENTENTE SANS PRÉAVIS ET SANS AUCUNE RESPONSABILITÉ ENVERS VOUS; EN OUTRE, VOUS N'AUREZ PAS DROIT À UN REMBOURSEMENT OU À UN CRÉDIT.

9. REMBOURSEMENTS

La politique de remboursement suivante s'appliquera en fonction de votre Forfait, de la technologie installée dans votre Véhicule et comme décrit à la section 7 :

(i) *Abonnements d'essai.* Comme indiqué précédemment, les Abonnements d'essai sont inclus dans le prix de votre Véhicule. Par conséquent, vous ne recevrez aucun remboursement si vous décidez de renoncer initialement à Abonnement d'essai ou d'y mettre fin prématurément.

(ii) *Abonnements standards*. Si votre Abonnement standard est résilié par Lexus ou par vous-même, il n'y aura pas de remboursement au prorata. Vos Services resteront actifs jusqu'à la fin de votre date de désactivation.

(iii) *Résiliation pour motif*. Vous n'avez droit à aucun remboursement, et nous ne vous en verserons aucun, si nous résilions ou suspendons le Forfait, ou la totalité ou une partie des Services, pour

motif valable (voir section 8(b) ci-dessus) ou pour toute autre violation de la présente Entente par vous.

10. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES ; MODIFICATION DES CONDITIONS OU DES SERVICES

(a) **Conditions Supplémentaires.** Nous nous réservons le droit de vous fournir des règles de fonctionnement ou des Conditions Supplémentaires qui peuvent régir votre utilisation de nos Services en général, des aspects particuliers de nos Services, ou les deux («**Conditions Supplémentaires** »). Aux fins des présentes Conditions d'Utilisation, les Conditions Supplémentaires sont définies de manière à inclure toutes les conditions énoncées dans le Manuel du Propriétaire du Véhicule et dans des documents similaires, ainsi que toutes les conditions spécifiques aux Services publiés dans la section Entente à l'adresse suivante : www.lexus.ca/servicesconnectés-confidentialite. Dans la mesure où des Conditions Supplémentaires entrent en conflit avec les présentes Conditions d'Utilisation ou d'autres parties de l'Entente, les Conditions Supplémentaires prévaudront.

(b) **Modification des Conditions d'Utilisation/Services.** Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, d'amender, de changer ou de modifier unilatéralement tout élément des présentes Conditions d'Utilisation, du CLUF ou de l'Entente sur les Services Connectés. Nous vous informerons au moins 30 jours à l'avance de ces amendements, changements ou modifications. Si vous n'acceptez pas ces modifications, changements ou conditions modifiées, vous pouvez résilier les Conditions d'Utilisation, le CLUF ou l'Entente sur les Services Connectés, selon le cas, et annuler vos Services. Sinon, si vous continuez d'accéder ou d'utiliser les Services après notre période de préavis applicable, cela signifie que vous acceptez l'Entente modifiée. Nous nous réservons également le droit, à notre seule discrétion, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, d'amender, de modifier ou de changer tout aspect ou toute caractéristique de nos Services. Cela inclut les Services fournis directement par nous, ainsi que les Services fournis ou pris en charge par les Fournisseurs de Services (tels que les applications tierces disponibles via l'App ou l'équipement multimédia du Véhicule). Le préavis que nous vous donnons de ces changements varie en fonction de la nature du changement. Par exemple, nous vous informerons des modifications apportées aux Conditions d'Utilisation en publiant une version révisée dans l'App dans la section Entente du Site Web www.lexus.ca/servicesconnectés-confidentialite et/ou dans d'autres parties pertinentes du Site Web. Pour les changements apportés aux Services, et certains changements apportés aux Conditions d'Utilisation (tels que les changements qui, selon nous, affectent matériellement vos droits en vertu de la présente Entente), nous vous en informerons par courriel ou par un autre avis écrit, par l'intermédiaire de l'App et/ou de l'équipement multimédia du Véhicule. La date d'entrée en vigueur de la modification applicable sera celle indiquée, le cas échéant, dans les Conditions d'Utilisation révisées ou dans l'autre avis que nous fournissons. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC UN TEL CHANGEMENT, VOTRE SEUL RECOURS EST D'ANNULER VOTRE FORFAIT ET LE SERVICE. Si vous continuez d'accéder aux Services ou de les utiliser après notre préavis, cela signifie que vous acceptez l'Entente modifiée.

(c) VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ SANS ÉQUIVOQUE QUE : (I) LA DISPONIBILITÉ DES SERVICES VARIE EN FONCTION D'UN CERTAIN NOMBRE DE FACTEURS SUR LESQUELS NOUS N'AVONS AUCUN CONTRÔLE ET (II) VOUS NE COMPTEZ PAS SUR LA DISPONIBILITÉ DE TOUT OU PARTIE DES SERVICES EN RELATION AVEC VOTRE ACHAT, VOTRE LOCATION OU TOUTE AUTRE UTILISATION DU VÉHICULE.

11. TECHNOLOGIE SANS FIL/GPS; DISPONIBILITÉ DU SERVICE

(a) **Technologie Sans Fil/GPS** Le Système utilise une technologie de télécommunications numériques sans fil et une technologie GPS pour permettre l'accès aux Services et aux Logiciels par l'intermédiaire de réseaux sans fil, de satellites et d'infrastructures connexes de tiers (collectivement, « **Technologie Sans Fil/GPS »**). La Technologie Sans Fil/GPS échappe à notre contrôle, a évolué au fil du temps et continuera à le faire. Ces changements peuvent entraîner l'obsolescence de tout ou partie de la Technologie Sans Fil/GPS liée au Véhicule. Les modifications apportées à la Technologie Sans Fil/GPS intégrée à votre Véhicule peuvent entraîner notre incapacité à fournir les Services. Par exemple, comme indiqué à la Section 11(b) ci-dessous, les modifications de la technologie sous-jacente d'un réseau sans fil peuvent entraîner l'annulation des Services. En règle générale, si des modifications sont apportées à la Technologie Sans Fil/GPS utilisée par le Système, nous vous informerons de la date d'entrée en vigueur de l'annulation et de toute modification applicable, conformément à la Section 10(b) ci-dessus.

(b) **Disponibilité des Services.** La Technologie Sans Fil/GPS spécifique incluse varie en fonction de la marque et de l'année modèle du Véhicule. Par conséquent, tous les Services ne sont pas disponibles sur tous les Véhicules ou dans toutes les régions. Pour obtenir des renseignements sur les Services offerts dans un Véhicule, veuillez consulter le Manuel du Propriétaire de votre Véhicule, visiter notre Site Web ou consulter votre concessionnaire. Notez également que les Services pour les Véhicules peuvent être limités, ou ne pas fonctionner, en dehors du Canada, des États-Unis continentaux, de l'Alaska et d'Hawaï. Les Services peuvent ne pas être renouvelés si le Véhicule a quitté le Canada, les États-Unis continentaux, l'Alaska ou Hawaï.

(c) **Avis de mise hors service des réseaux 3G.** Les fournisseurs de réseaux sans fil ont annoncé qu'ils mettront hors service la technologie des réseaux 3G au Canada au début de 2027. Par conséquent, les Véhicules Toyota et Lexus dont les Services dépendent de cette technologie perdront plusieurs fonctions et leurs capacités télématiques seront limitées (les « **Fonctionnalités concernées** »). Une liste des Véhicules concernés et des Fonctionnalités concernées pour chaque Véhicule figure à l'Annexe 1 (Véhicules affectés par la mise hors service progressive de la technologie 3G et caractéristiques concernées). Vous comprenez et acceptez que, si vous possédez l'un des Véhicules concernés, vos Services ne comprendront plus les Fonctionnalités concernées, votre Forfait de services prendra fin et votre DCM sera désactivé à compter du 1er février 2027.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE; LICENCES; RESTRICTIONS

(a) **Propriété.** Nos Services et le contenu associé (et tous les travaux dérivés ou améliorations de ceux-ci), y compris, mais sans s'y limiter, tous les textes, illustrations, fichiers, images, scripts, graphiques, photos, sons, musique, vidéos, informations, contenu, matériaux, produits, Services, URL, technologies, documentation et fonctions interactives inclus ou disponibles par le biais de nos Services ou Logiciels, et tous les droits de propriété intellectuelle y afférents, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les marques de commerce, marques de service, noms commerciaux et habillages commerciaux susceptibles d'apparaître dans nos Services (collectivement, le « **Contenu des Services** ») sont notre propriété, celle de notre société affiliée, de nos concédants de licence et/ou des Fournisseurs de Services.

(b) **Licence Limitée.** Les Services ne vous ont pas été et ne vous sont pas vendus. Au contraire, sous réserve du respect de l'Entente, vous bénéficiez d'une licence, non exclusive et révocable vous

permettant d'utiliser les Services uniquement dans la mesure où nous ou les Fournisseurs de Services les mettons à votre disposition par le Système et/ou le Logiciel. À l'exception des droits d'utilisation limités qui vous sont accordés dans les présentes Conditions d'Utilisation, vous n'acquérez et n'acquerrez aucun droit, titre ou intérêt sur les Services ou tout Contenu de Service. Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés dans les présentes ou dans les Conditions Supplémentaires sont expressément réservés.

(c) **Restrictions.** Les Services et le Contenu des Services sont fournis uniquement pour votre usage personnel et non commercial - vous ne pouvez pas accorder de licence, louer, vendre, revendre, avoir accordé de licence, avoir loué, avoir vendu ou revendu, ou transférer ou transmettre de quelque manière que ce soit l'un de ces éléments à quelque fin que ce soit. Lorsque vous utilisez les Services ou le Contenu des Services, vous acceptez de vous conformer à toutes les lois fédérales, provinciales, territoriales et locales applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la loi sur le droit d'auteur. Sauf autorisation expresse dans les présentes Conditions d'Utilisation ou dans d'autres parties de l'Entente, ou sauf autorisation contraire expresse de Lexus ou d'un Fournisseur de Services concerné, vous ne pouvez pas utiliser, reproduire, dupliquer, distribuer, créer des œuvres dérivées, afficher publiquement, exécuter publiquement, publier, transmettre ou exploiter de quelque manière que ce soit les Services ou le Contenu du Service à quelque fin que ce soit sans avoir obtenu le consentement écrit préalable de Lexus ou du Fournisseur de Services concerné.

13. INFORMATIONS SUR CERTAINS SERVICES

(a) **Notification Automatique de Collision; Bouton SOS.** Lorsque nous recevons un signal d'urgence de votre Véhicule via le Bouton SOS (« **SOS** »), nous tentons d'abord de vérifier votre urgence, puis, le cas échéant, de contacter des Fournisseurs de Services d'urgence tiers pour y répondre. Vous comprenez que nous ne pouvons pas vous assurer de la manière ou la rapidité de la réponse d'un tel Fournisseur de Services ni même sur le fait que le Fournisseur de Services répondra en fait à votre urgence, ni faire de garanties à ces égards. VOTRE VÉHICULE DOIT ÊTRE ÉQUIPÉ D'UN SYSTÈME ÉLECTRIQUE FONCTIONNEL (Y COMPRIS UNE BATTERIE SUFFISANTE) ET BÉNÉFICIER D'UNE COUVERTURE RÉSEAU SANS FIL POUR QUE LES FONCTIONS DE NOTIFICATION AUTOMATIQUE DE COLLISION ET SOS PUISSENT FONCTIONNER.

(b) **Localisation de Véhicule Volé.** En cas de vol de votre Véhicule, nous pouvons essayer de le localiser. Avant que nous essayions de le localiser, vous devrez déposer une déclaration de Véhicule volé auprès des autorités locales et être en mesure de vérifier votre identité auprès de nous. Nous ne fournirons à la police que les informations relatives à la localisation des Véhicules volés. Il se peut que nous imposions des délais pour tenter de localiser votre Véhicule – demandez-nous des détails. Nous ne sommes pas non plus tenus de localiser votre Véhicule afin de retrouver des personnes disparues. Nous nous réservons le droit de refuser ce Service à notre discrétion, y compris à toute personne autre que vous, à une entité gouvernementale en vertu d'une ordonnance judiciaire valide ou d'une autre action gouvernementale officielle, ou à l'une de nos sociétés affiliées dans le cadre de la location ou du financement de votre Véhicule.

(c) **Localisation de votre Véhicule dans le cadre d'une Location ou d'un Financement.** Si vous louez ou financez votre Véhicule par notre intermédiaire ou celui de l'une de nos sociétés affiliées, et que vous avez violé de manière substantielle l'une des conditions des Ententes régissant cette location ou ce financement, nous pouvons utiliser les Services pour vous localiser ou localiser le Véhicule dans le

but de communiquer avec vous et/ou de récupérer le Véhicule. VOUS CONSENTEZ EXPRESSÉMENT À CE QUE NOUS UTILISIONS LES SERVICES DE CETTE MANIÈRE.

(d) Démarrage à Distance. Vous devez vous assurer que le Véhicule est stationné et que le bon rapport est enclenché, dans des conditions permettant de démarrer le moteur en toute sécurité, ainsi que vous assurer que le démarrage du Véhicule à distance n'enfreindra aucun règlement, aucune ordonnance ou aucune loi applicable à l'emplacement du Véhicule au moment de l'activation. L'utilisation des fonctions de Démarrage à Distance du moteur du Véhicule peut être limitée par la loi dans certaines juridictions. Par exemple, certaines lois peuvent exiger que le Véhicule soit visible lorsqu'on utilise la fonction de Démarrage à Distance ou limiter la durée pendant laquelle le moteur d'un Véhicule peut tourner au ralenti. Veuillez consulter les règlements locaux et provinciaux/territoriaux pour connaître les exigences et les restrictions relatives au Démarrage à Distance des Véhicules et au temps de marche au ralenti du moteur. Nous pouvons exiger un NIP pour utiliser ce Service et vous nous autorisez à aider toute personne qui nous fournit votre NIP.

(e) Système de Conduite Avancée

(i) Certains Véhicules sont équipés d'un Système de Conduite Avancée qui inclut ce qui suit :

A. La fonction d' « **Aide à la Conduite**» qui utilise diverses technologies pour proposer et exécuter certaines manœuvres de conduite, notamment la direction du Véhicule, les changements de voie, la gestion de la vitesse, la fusion avec la circulation et la déviation de celle-ci. Le Système de Conduite Avancée s'appuie sur un système de caméras intérieures et extérieures, de GPS, de radars et de systèmes de détection et de télémétrie par ondes lumineuses pour évaluer l'environnement du Véhicule et pour proposer et effectuer ces manœuvres de conduite dans des conditions de circulation spécifiques sur certaines routes et autoroutes.

B. Les fonctions de « **Sécurité du Conducteur** » contribuent à améliorer la sécurité et le contrôle du Véhicule. À l'aide d'une caméra intérieure et de capteurs, ces fonctions surveillent l'état du conducteur (par exemple la posture du conducteur, l'activité faciale, la prise du volant, le port de la ceinture de sécurité, etc.) afin de vérifier si le conducteur est attentif à la route et à l'environnement du Véhicule. Les fonctions comprennent l'Assistance au Freinage d'Urgence du Conducteur et le Freinage d'Urgence qui ont pour but d'arrêter le fonctionnement du Véhicule après avoir détecté un comportement dangereux du conducteur.

(ii) Pour recevoir tous les bénéfices du Système de Conduite Avancée :

A. Vous devez avoir et maintenir l'abonnement pertinent au Système de Conduite Avancée. Des informations supplémentaires sur nos abonnements sont disponibles dans l'App, sur notre Site Web ou en nous contactant comme indiqué ci-dessus.

B. Les caméras, radars, et systèmes de détection et de télémétrie par ondes lumineuses et capteurs doivent être opérationnels et non altérés par des débris ou des éléments liés aux conditions météorologiques.

C. Chaque conducteur du Véhicule doit être attentif et ne doit pas avoir les facultés affaiblies (yeux ouverts, regard vers l'avant, pas de distraction, posture droite, mains sur le volant, ceinture de sécurité bouclée, etc.)

D. Les conditions de circulation et les conditions routières doivent être adaptées à l'utilisation de la Conduite Avancée. Le Système peut ne pas fonctionner comme prévu sur des routes nouvellement créées, à des intersections, sur des routes sans voies, dans des virages serrés ou sur des pentes.

(iii) Si votre Véhicule est équipé du Système de Conduite Avancée, vous reconnaissez et acceptez expressément :

A. Le Système de Conduite Avancée n'est pas un système de conduite autonome. Le conducteur du Véhicule est à tout moment responsable de la conduite du Véhicule et doit toujours être conscient de l'état de la route, de la circulation et des environs.

B. La Conduite Avancée peut uniquement être utilisée sur des routes et autoroutes réservées aux Véhicules et supportée par des cartes haute définition. Le Système peut ne pas s'opérer correctement lorsque des vélos ou des piétons sont en circulation.

C. Des conditions météorologiques défavorables et d'autres facteurs peuvent rendre l'utilisation du Système de Conduite Avancée dangereuse (par exemple des routes glissantes, une mauvaise visibilité, des températures extrêmement basses et d'autres conditions routières dangereuses). Dans ces cas, les caméras, capteurs et autres équipements du Système peuvent ne pas fonctionner correctement ou être altérés. Le conducteur est seul responsable de l'opportunité d'utiliser le Système de Conduite Avancée dans un cas donné.

D. Le Système de Conduite Avancée peut ne pas fonctionner correctement : (1) si les lunettes, masques ou autres éléments du conducteur obstruent ou interfèrent avec les fonctions de Sécurité du Conducteur; ou (2) à proximité d'endroits où les ondes radio sont fortes(par exemple, tous de télévision, stations de radiodiffusion).Le Système peut ne pas détecter certains feux de signalisation, couloirs de bus, ponts tournants, zones de construction ou intersections routières. En outre, le Système ne peut pas détecter les irrégularités du sol ou les cargaisons dépassant des Véhicules environnants. Le conducteur doit commander manuellement le Véhicule ou être prêt à prendre le contrôle dans ces circonstances.

E. Certaines règlementations fédérales, provinciales ou locales peuvent affecter l'utilisation du Système de Conduite Avancée, notamment les lois interdisant la conduite mains libres ou l'utilisation des voies VMO ou express. Le conducteur est seul responsable de la conformité de l'utilisation du Système de Conduite Avancée avec toutes les lois, règles et règlementations applicables.

(f) **Système de Reconnaissance Faciale / d'Identification Faciale.** Certains Véhicules sont équipés de services de Reconnaissance Faciale qui sont activés par l'utilisation de caméras intérieures et d'autres technologies dans le Véhicule. Si vous décidez d'accepter ce service

en complétant le processus "Configurer un visage" dans le Véhicule, le service de Reconnaissance Faciale prendra et stockera les caractéristiques géométriques du visage qui seront ensuite liés à votre votre profil dans le Véhicule afin de charger les paramètres personnalisés du profile dans le véhicule. Ces services peuvent ne pas fonctionner correctement dans certains cas, notamment si les yeux, les sourcils, les lunettes, les masques ou d'autres caractéristiques, éléments ou conditions (par exemple, la lumière du soleil) du conducteur obstruent ou interfèrent avec la capacité de la caméra intérieure à effectuer un balayage facial ou à identifier le conducteur. En outre, veuillez noter que les services peuvent parfois entrainer des erreurs d'identification, en particulier avec des jumeaux ou d'autres personnes ayant des traits faciaux similaires. Le service de Reconnaissance Faciale est offert uniquement pour faciliter l'utilisation par le conducteur , et ne devrait pas être utilisé à toute autre fin telles que la prévention des vols.

Vos caractéristiques géométriques faciales sont stockées seulement dans votre Véhicule et ne sont pas transmises en dehors de votre Véhicule. Vous avez le droit de retirer votre consentement et vous retirer de ce service en tout temps. Veuillez vous référer à l'Avis de confidentialité des services connectés au www.lexus.ca/servicesconnectés-confidentialite pour de plus amples renseignements concernant vos droits à la vie privée et comment vos renseignements personnels sont collectés, utilisés, divulgués et stockés aux fins de cette fonctionnalité.

14. FOURNISSEURS DE SERVICES TIERS ET BÉNÉFICIAIRES

Nous collaborons avec un large éventail de sociétés, d'individus et d'entités gouvernementales pour vous fournir vos Services, qui sont tous définis dans la présente Entente comme des Fournisseurs de Services. Chaque Fournisseur de Services impliqué dans la fourniture des Services, y compris chaque Opérateur Sans Fil Sous-jacent et l'App Store, est un tiers bénéficiaire des protections de la présente Entente. La présente Entente ne vous confère aucun droit à l'encontre des Fournisseurs de Services Sans Fil Sous-jacents ou d'autres Fournisseurs de Services, ou de l'App Store. Les clauses de non- responsabilité, les garanties, les limitations de responsabilité et les autres protections prévues par la présente Entente s'étendent également à ces tiers bénéficiaires.

15. VOS OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

(a) Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre Véhicule et votre Système sont en bon état de marche. Vous pouvez toujours appuyer sur le bouton SOS pour confirmer que votre Système est actif. Si le témoin adjacent au bouton SOS est rouge ou éteint, cela signifie que votre Système ne fonctionne pas correctement ou qu'il est inactif, et qu'il doit être inspecté par un concessionnaire. Si vous avez désactivé le Système, le témoin adjacent au bouton SOS peut également être à l'état « OFF » et ne devra pas être inspecté par un concessionnaire.

(b) VOUS ÊTES SEUL RESPONSABLE DE TOUTE UTILISATION DES SERVICES DANS VOTRE VÉHICULE, MÊME SI CE N'EST PAS VOUS QUI L'UTILISEZ, ET MÊME SI VOUS PRÉTENDEZ PAR LA SUITE QUE CETTE UTILISATION N'ÉTAIT PAS AUTORISÉE. VOUS ÊTES ÉGALEMENT SEUL RESPONSABLE DES SERVICES DEMANDÉS PAR VOUS OU PAR TOUTE PERSONNE QUI UTILISE VOTRE VÉHICULE. VOUS ÊTES SEUL RESPONSABLE DE FOURNIR LES COORDONNÉES DE LA PERSONNE-RESSOURCE EN CAS D'URGENCE À

UTILISER PAR NOTRE CENTRE DE RÉPONSE EN CAS DE NOTIFICATION AUTOMATIQUE DE COLLISION. Nous n'avons ni nous ni aucun Fournisseur de Services, l'obligation de se renseigner sur l'autorisation de quiconque à utiliser votre Véhicule. Nous n'avons ni nous ni aucun Fournisseur de Services, l'obligation de se renseigner sur l'autorisation de quiconque à utiliser vos renseignements personnels afin d'identifier votre compte pour demander les Services pour votre Véhicule. Si vous-même ou le conducteur de votre Véhicule utilisez les Services ou le Système pour commettre un délit ou à d'autres fins inappropriées, vous serez responsable de tous les dommages que nous devrons payer à la suite de cette utilisation. Vous assumez l'entière responsabilité de toute transaction avec quiconque en en rapport avec votre utilisation des Services, et de toute utilisation que vous faites des renseignements obtenus par le biais des Services. Vous agissez à vos propres risques.

(c) Lorsque vous utilisez les Services, vous vous engagez à :

(i) ne pas utiliser le bouton SOS et l'Assistance Routière, sauf en cas d'urgence réelle ou de besoins réels d'assistance routière;

(ii) ne pas utiliser vos Services à des fins frauduleuses, illégales ou abusives, ou de quelque manière pouvant compromettre la fourniture des Services à nos autres clients;

(iii) ne rien faire qui pourrait nuire aux activités commerciales, aux Services, à la réputation, aux employés, aux installations ou aux Fournisseurs de Services;

(iv) ne pas utiliser le contenu que vous recevez par le biais des Services, sauf en cas d'autorisation expresse de notre part;

(v) ne pas revendre, copier, stocker, reproduire, distribuer, modifier, afficher, publier, exécuter, transmettre, diffuser ou créer d'œuvres dérivées de tout contenu que vous recevez par le biais des Services; et

(vi) ne pas utiliser le contenu que vous recevez par le biais des Services à des fins commerciales.

Si vous faites l'une des choses énumérées ci-dessus, vous acceptez d'être responsable de tout montant que quelqu'un d'autre pourrait nous réclamer ou réclamer aux Fournisseurs de Services concernés, ainsi que de toute dépense résultante, en tout ou en partie, de cette utilisation ou de vos actions.

(d) Vous acceptez également :

(i) **Sécurité.** Vous êtes responsable de la Sécurité et du respect de toutes les règlementations, ordonnances et autres lois applicables au Véhicule et à l'utilisation des Services. Vous comprenez et acceptez que l'utilisation de certains Services et/ou du Contenu des Services pendant la conduite d'un Véhicule à moteur (ou pendant toute autre activité nécessitant votre attention) peut être distrayante, dangereuse ou interdite par la loi. VOUS ÊTES SEUL RESPONSABLE DE FAIRE PREUVE DE DISCERNEMENT, D'AGIR DE MANIÈRE SÛRE ET RESPONSABLE ET DE RESPECTER À TOUT MOMENT L'ENSEMBLE DES LOIS ET RÈGLEMENTATIONS. Vous comprenez que le fait de ne pas accorder toute votre attention à la conduite du Véhicule ou à d'autres activités peut entraîner un accident, des dommages, des

blessures, la mort ou d'autres conséquences graves. Vous assumez seul la responsabilité de votre utilisation du Véhicule, des Services et du Contenu des Services.

(ii) **Véhicule. Vous êtes responsable de l'assurance de votre Véhicule.** Aucun des Services ne fournit l'assurance de votre Véhicule ou ne constitue un produit d'assurance. Les paiements que vous versez au titre de votre Forfait n'ont aucun lien avec la valeur de votre Véhicule ni avec les biens qui s'y trouvent, ou avec le coût des blessures ou des préjudices subis par vous ou toute autre personne.

(iii) **Vente ou Transfert du Véhicule.** Vous êtes tenu de nous aviser de la vente ou de la cession de votre Véhicule. Nous ne sommes pas responsables des dommages que vous, le nouveau propriétaire ou toute autre personne pourrait subir en raison de votre manquement à cette obligation.

16. **ABSENCE DE GARANTIE.** VOUS ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT QUE L'UTILISATION DES SERVICES, DU SYSTÈME, DU LOGICIEL ET DU CONTENU DES SERVICES : (A) EST À VOS PROPRES RISQUES; (B) EST FOURNIE « TELLE QUELLE » ET « SELON LA DISPONIBILITÉ », SANS AUCUNE GARANTIE OU CONDITION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRÈS OU IMPLICITE; ET, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE ET DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, (C) LEXUS, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, LES FOURNISSEURS DE SERVICES, TOUS LES CONCÉDANTS DE LICENCE CONCERNÉS, TOUTE ENTREPRISE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SANS FIL SOUS-JACENTE ET TOUT FOURNISSEUR CONCERNÉ (COLLECTIVEMENT, LES « **ENTITÉS ADDITIONNELLES** ») DÉCLINENT TOUTE GARANTIE ET CONDITION, Y COMPRIS : (I) LES GARANTIES SELON LESQUELLES LES SERVICES, LE SYSTÈME, LES LOGICIELS ET LE CONTENU DES SERVICES RÉPONDRONT À VOS BESOINS; (II) LES GARANTIES CONCERNANT LA DISPONIBILITÉ, L'EXACTITUDE, LA SÉCURITÉ, L'UTILITÉ, L'OPPORTUNITÉ OU LE CONTENU INFORMATIF DU LOGICIEL OU DES SERVICES; (III) LES GARANTIES DE TITRE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER; (IV) LES GARANTIES RELATIVES AUX SERVICES OU AUX BIENS REÇUS PAR L'INTERMÉDIAIRE DES SERVICES, DU SYSTÈME, DU LOGICIEL ET DU CONTENU DES SERVICES OU FAISANT L'OBJET D'UNE PUBLICITÉ OU D'UN ACCÈS À CEUX-CI; (V) LES GARANTIES CONCERNANT L'EXACTITUDE OU LA FIABILITÉ DES RÉSULTATS QUI PEUVENT ÊTRE OBTENUS PAR L'UTILISATION DES SERVICES, DU SYSTÈME, DU LOGICIEL ET DU CONTENU DES SERVICES; (VI) LES GARANTIES SELON LESQUELLES VOTRE UTILISATION DES SERVICES, DU SYSTÈME, DU LOGICIEL ET DU CONTENU DES SERVICES SERA SÉCURISÉE OU ININTERROMPUE; ET (VII) LES GARANTIES SELON LESQUELLES LES ERREURS DANS LES SERVICES, LE SYSTÈME, LE LOGICIEL ET LE CONTENU DES SERVICES SERONT RECTIFIÉES.

17. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.** SAUF DANS LES JURIDICTIONS OÙ DE TELLES CLAUSES SONT INTERDITES, VOUS CONVENEZ QUE L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE LEXUS ET DES ENTITÉS ADDITIONNELLES ENVERS VOUS OU TOUTE TIERCE PERSONNE, ET VOS SEULS RECOURS OU CEUX DE TOUTE TIERCE PERSONNE, EN DROIT, EN ÉQUITÉ OU AUTREMENT, À L'ÉGARD DES SERVICES, DU SYSTÈME, DU LOGICIEL ET DU CONTENU DES SERVICES FOURNIS EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS, ET/OU POUR TOUTE VIOLATION DES PRÉSENTES CONDITIONS, SONT STRICTEMENT LIMITÉS À UN MONTANT DE CENT DOLLARS (100 $). SAUF DANS LES

JURIDICTIONS OÙ DE TELLES CLAUSES SONT INTERDITES, NI LEXUS NI LES ENTITÉS ADDITIONNELLES NE SERONT RESPONSABLES DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS, MÊME SI L'UNE D'ENTRE ELLES A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. DANS LA MESURE OÙ UNE PROVINCE OU UN TERRITOIRE NE PERMET PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ TELLE QU'ÉNONCÉE À LA PRÉSENTE ENTENTE, LA RESPONSABILITÉ DE LEXUS ET DES ENTITÉS ADDITIONNELLES EST LIMITÉE À LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI DANS CETTE PROVINCE OU TERRITOIRE.

18. **DÉCHARGE/RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS.** SAUF DANS LES JURIDICTIONS OÙ DE TELLES CLAUSES SONT INTERDITES, POUR VOUS-MÊME ET TOUTE PERSONNE PORTANT RÉCLAMATION EN VOTRE NOM, VOUS ACCEPTEZ DE LIBÉRER ET D'EXONÉRER PAR LA PRÉSENTE LA LEXUS ET CHACUNE DES ENTITÉS ADDITIONNELLES, AINSI QUE LEURS ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS RESPECTIFS, ET CHAQUE TIERS BÉNÉFICIAIRE, À L'ÉGARD ET CONTRE LA TOTALITÉ DES RÉCLAMATIONS, RESPONSABILITÉS ET PERTES SE RAPPORTANT AUX SERVICES, AU SYSTÈME, AU LOGICIEL ET AU CONTENU DES SERVICES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES RÉCLAMATIONS POUR PRÉJUDICE PERSONNEL OU MATÉRIEL DÉCOULANT DE L'INEXÉCUTION TOTALE OU PARTIELLE DES SERVICES, DU SYSTÈME, DU LOGICIEL OU DU CONTENU DES SERVICES MÊME SI CELLE-CI EST FONDÉE SUR LA NÉGLIGENCE, LA NÉGLIGENCE GRAVE, LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PRODUIT ET LA RESPONSABILITÉ ABSOLUE, DES VIOLATIONS DE LA LOI NATIONALE CONTRE LES PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES ET DÉLOYALES, LA MAUVAISE FOI, OU UNE RUPTURE DE GARANTIE OU DES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PART DE LEXUS OU DES ENTITÉS ADDITIONNELLES, OU LE MAUVAIS FONCTIONNEMENT DES SERVICES, DU SYSTÈME, DU LOGICIEL OU DU CONTENU DES SERVICES. SAUF DANS LES JURIDICTIONS OÙ DE TELLES CLAUSES SONT INTERDITES, VOUS RENONCEZ, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AUX RÉCLAMATIONS DE DOMMAGES AUTRES QUE DES DOMMAGES DIRECTS ET INDEMNISABLES, COMME STIPULÉ DANS LA PRÉSENTE ENTENTE. VOUS LIBÉREZ ET EXONÉREZ PAR LA PRÉSENTE LEXUS ET CHACUNE DES ENTITÉS ADDITIONNELLES À L'ÉGARD DES RÉCLAMATIONS, DOMMAGES, FRAIS ET RESPONSABILITÉS ET CONTRE CES DERNIERS DÉCOULANT DES BLESSURES, DOMMAGES OU PERTES OU SUBIS PAR QUICONQUE OU S'Y RAPPORTANT (Y COMPRIS LE DÉCÈS) OU TOUCHANT UN BIEN MATÉRIEL RÉSULTANT EN TOUT OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DE VOTRE UTILISATION DES SERVICES, DU SYSTÈME, DU LOGICIEL OU DU CONTENU DES SERVICES.

19. **RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET ARBITRAGE OBLIGATOIRE.** VEUILLEZ LIRE CETTE SECTION ATTENTIVEMENT. ELLE COMPREND UNE ENTENTE D'ARBITRAGE OBLIGATOIRE, CE QUI SIGNIFIE QUE VOUS (Y COMPRIS, DANS LE CADRE DE CETTE SECTION, TOUTE PERSONNE PORTANT RÉCLAMATION SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ OU EN VOTRE NOM) ET LEXUS, SAUF SI LA LOI L'INTERDIT, CONVENEZ DE SOUMETTRE TOUT DIFFÉREND RELATIF À LA PRÉSENTE ENTENTE (Y COMPRIS LE LOGICIEL OU LES SERVICES) À UN ARBITRAGE INDIVIDUEL OBLIGATOIRE AU LIEU DE RECOURIR À UN PROCÈS. SAUF SI LA LOI L'INTERDIT, CETTE SECTION COMPREND

ÉGALEMENT UNE RENONCIATION À PARTICIPER À UN RECOURS COLLECTIF, CE QUI SIGNIFIE QUE VOUS VOUS ENGAGEZ À PROCÉDER AU RÈGLEMENT DE TOUT DIFFÉREND INDIVIDUELLEMENT ET NON PAR LE BIAIS D'UN RECOURS COLLECTIF. VOUS ET LEXUS CONVENEZ :

(a) **Règlement Informel des Différends.** En cas de Différend ou de mésentente entre vous et Lexus concernant les Services, le Système, le Logiciel ou le Contenu des Services ou tout autre aspect de la présente Entente (chacun, un « **Différend** »), vous et Lexus convenez de prendre contact en premier lieu et de fournir une description écrite du Différend, de tous les documents ou informations pertinents et d'une proposition de règlement du Différend. Vous acceptez de nous contacter à : Lexus Canada À l'attention du : directeur, Technologies Connectées, 1 Toyota Place, Toronto (Ontario) M1H 1H9, ou au 1-888-869-6828. Lexus vous contactera en fonction des coordonnées que nous conservons dans nos systèmes.

(b) **Arbitrage Obligatoire des Différends Non Résolus.** Si, après 60 jours, les parties ne parviennent pas à résoudre le Différend, VOUS ET LEXUS CONVENEZ, SAUF SI LA LOI L'INTERDIT, DE RECOURIR À L'ARBITRAGE, PLUTÔT QU'À UN RECOURS CIVIL (sauf s'il s'agit de Différends portés devant la Cour des petites créances, tels que décrits ci-après) POUR RÉGLER LE DIFFÉREND. Vous et Lexus reconnaissez et convenez que, sans cette convention d'arbitrage des Différends, vous et Lexus auriez eu le droit ou la possibilité de porter les Différends devant un tribunal et de demander à un juge ou à un jury de trancher l'affaire, et vous et Lexus choisissez volontairement de renoncer à ce droit et de soumettre tous les Différends applicables à un arbitrage obligatoire.

(c) **Entité et Règles d'Arbitrage.** Vous convenez que, en dehors des réclamations que vous pourriez porter devant la Cour des petites créances, l'arbitrage final et exécutoire s'avère le seul forum et recours afin de traiter un Différend ou une réclamation qui ne peut pas se résoudre de manière informelle, ayant trait ou découlant de votre utilisation des Services ou aux conditions énoncées dans cette Entente, ou toute convention de Service antérieure avec nous ou l'une de nos sociétés affiliées, l'un de nos prédécesseurs ou Fournisseurs de Services tiers, ou tout produit ou Service fourni en vertu ou en relation avec la présente Entente ou une Entente antérieure, ou toute publicité pour lesdits produits ou Services, sauf dans la mesure où vous auriez de quelque manière porté atteinte ou violé, ou menacé de porter atteinte ou de violer des brevets, des droits d'auteur, des marques de commerce, des secrets commerciaux, des protections des renseignements personnels ou de publicité; dans un tel cas, vous reconnaissez que l'arbitrage ne serait pas un recours judiciaire approprié et que nous et/ou une tierce partie applicable pourrions nous prévaloir d'un recours en injonction ou de quelque autre recours approprié devant un tribunal ou auprès d'un arbitre. Nous et vous reconnaissons que la Loi de 1991 sur l'arbitrage (Ontario), 1991, L.O. chapitre 17 régit les arbitrages se rapportant à la présente Entente (nonobstanttoute autre disposition sur le choix du droit applicable en la matière). Dans toute la mesure où la Loi de 1991 sur l'arbitrage (Ontario) ne prévoit pas de règles de droit substantif ou procédural pour le règlement des Différends ou des réclamations, les lois de la province de l'Ontario s'appliqueront, sauf que les lois provinciales concernant le choix ou le conflit de lois ne s'appliqueront pas si elles entraînent l'application du droit substantif d'une autre juridiction. Dans la mesure où les parties soumettent toute partie d'un litige ou d'une réclamation à un tribunal, y compris, sans s'y limiter, l'obtention de recours provisoires d'aide ou d'arbitrage, la confirmation d'une sentence et l'exécution d'un jugement, le droit de la province de l'Ontario s'applique, à l'exception des lois de l'Ontario concernant le choix ou les conflits de lois, qui ne s'appliquent pas si elles entraînent l'application du droit substantif d'une autre juridiction. L'arbitrage sera conduit en anglais. L'arbitrage sera dirigé par le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial (« CCAC »), conformément à ses règles

et procédures. Le siège de l'arbitrage sera Toronto, Canada. Nous renoncerons à notre droit d'arbitrage de vos réclamations sur une base individuelle (par opposition à l'arbitrage collectif) ou nous maintiendrons l'affaire devant la Cour des petites créances tant qu'elle restera une réclamation individuelle. Pour plus de détails sur les règles et les frais, consultez le site du CCAC (http://www.ccac-adr.org). Sauf si la loi l'interdit, vous renoncez expressément au droit de demander ou de maintenir une procédure d'arbitrage collective même si les règles ou les procédures du CCAC l'autorisent. (Voir ci-après, « Renonciation au Recours Collectif ».) En contrepartie, nous paierons les frais (si vous en faites la demande à l'avance) des droits de dépôt qui vous sont facturés par le CCAC pour l'arbitrage d'un Différend entre nous, à condition que vous ayez tenté de bonne foi de résoudre nos Différends avant de faire une demande d'arbitrage. Si le CCAC donne suite à votre demande d'arbitrage, nous paierons également (si vous en faites la demande) les frais d'administration et d'arbitrage qui vous seront facturés ultérieurement. Un arbitre pourra ensuite répartir les frais différemment en cas de décision. L'arbitre pourra vous accorder les frais nécessaires pour l'application de cette disposition de l'arbitrage. Il n'y a pas de juge ou de jury dans l'arbitrage, et l'examen est limité, mais un arbitre peut accorder les mêmes dommages-intérêts et les mêmes recours, et doit respecter les mêmes limites prévues à la présente Entente qu'un tribunal. Vous et nous convenons de supporter nos propres honoraires, dépens et frais, y compris ceux se rapportant aux avocats, experts et témoins requis. Vous convenez que toute réclamation ou attribution de frais juridiques ou de débours, y compris toute réclamation ou attribution en vertu des règles de procédure civile de l'Ontario, Règlement de l'Ontario 193/15, est abandonnée. Toute décision d'arbitrage survenant à l'issue d'une procédure d'arbitrage est finale et exécutoire, et peut être confirmée par n'importe quel tribunal compétent, sauf dans les cas où la décision de l'arbitre est de 0 $ en faveur d'une partie ou supérieure à 100 000 $ aux dépens d'une partie, ou si l'arbitrage comprend un recours en injonction aux dépens d'une partie, auxquels cas cette partie peut demander qu'un nouvel arbitrage soit dirigé par l'organisme d'arbitrage choisi par un jury composé de trois arbitres. Toute décision et tout jugement confirmant cette décision s'appliquent seulement à l'arbitrage correspondant et ne peuvent être utilisés dans aucune autre affaire sauf pour appliquer la décision. Si un tribunal ou un arbitre détermine qu'une partie de la présente Entente d'arbitrage n'est pas exécutoire, le reste de l'Entente d'arbitrage sera exécutoire. Si, pour une raison ou une autre, ces exigences d'arbitrage ne s'appliquent pas, ou si une réclamation procède devant la Cour des petites créances, sauf si la loi l'interdit, vous et Lexus acceptez de renoncer, dans toute la mesure permise par la loi, à tout procès devant un jury. Aucune réclamation, action ou poursuite de votre part ayant trait de quelque manière aux Services, à la présente Entente ou à toute Entente antérieure ne saurait en aucun cas être intentée plus de deux ans après la naissance de la cause d'action. Le présent contrat d'arbitrage reste en vigueur après la fin de notre relation contractuelle.

(d) **Exceptions à l'Arbitrage.** Vous et Lexus convenez : (i) que l'un d'entre nous peut porter les Différends admissibles devant un tribunal des petites créances; (ii) que si, pour quelque raison que ce soit, un tribunal ou un arbitre juge que la renonciation au recours collectif ci-dessous est inadmissible ou inapplicable, notre Entente d'arbitrage ne s'applique pas et le Différend collectif doit être porté devant un tribunal; ou (iii) que Lexus (et tout Fournisseur de Services) peut demander une injonction ou toute autre mesure appropriée devant un tribunal ou un arbitre dans la mesure où le Différend implique, de quelque manière que ce soit, votre violation ou votre menace de violation d'un brevet, d'un droit d'auteur, d'une marque de commerce, d'un secret commercial, d'un droit à la vie privée ou à la publicité de Lexus ou d'un tiers.

(e) **PAS DE RECOURS COLLECTIF. SAUF LA OÙ LA LOI L'INTERDIT,** VOUS ET LEXUS RENONCEZ CHACUN AU DROIT DE POURSUIVRE DES DIFFÉRENDS SUR UNE BASE COLLECTIVE, C'EST-À-DIRE DE JOINDRE UNE RÉCLAMATION À LA RÉCLAMATION DE TOUT AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, OU DE FAIRE VALOIR UNE RÉCLAMATION EN TANT QUE REPRÉSENTANT AU NOM DE TOUTE AUTRE PERSONNE DANS TOUT PROCÈS, ARBITRAGE OU AUTRE PROCÉDURE.

(f) **PAS DE PROCÈS DEVANT JURY. SAUF LA OÙ LA LOI L'INTERDIT**, VOUS ET LEXUS RENONCEZ CHACUN À TOUT DROIT À UN PROCÈS DEVANT JURY DANS TOUT PROCÈS, ARBITRAGE OU AUTRE PROCÉDURE.

20. DIVERS

(a) Aucune renonciation par l'une ou l'autre des parties à une violation ou à un manquement aux termes des présentes ne sera considérée comme une renonciation à une violation ou à un manquement antérieur ou ultérieur. Les titres de section utilisés dans la présente ne le sont que pour des raisons de commodité et n'ont aucune valeur juridique.

(b) Sauf stipulation contraire, si une partie de la présente Entente est illégale ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, vous et Lexus convenez que seule cette partie de l'Entente sera supprimée sans que les autres conditions n'en soient affectées. Ainsi, si une disposition de la présente Entente est jugée inapplicable, vous et Lexus convenez qu'un arbitre (ou, si cela est autorisé, un tribunal) ne supprimera que cette disposition et que les autres conditions de la présente Entente resteront en vigueur.

(c) La présente Entente (y compris les présentes Conditions d'Utilisation, le CLUF, l'Avis de Confidentialité, L'Entente sur les Services Connectés, et toute Condition Supplémentaire) constitue l'intégralité de l'Entente entre les parties en ce qui concerne l'objet de la présente Entente et remplace tous les accords écrits ou oraux antérieurs entre vous et Lexus concernant cet objet.

(d) Vous ne pouvez pas céder la présente Entente, ni céder des droits ou déléguer des obligations en vertu des présentes, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de Lexus. Toute prétendue cession ou délégation de votre part sans le consentement écrit préalable approprié sera nulle et non avenue et sans effet. Lexus peut céder la présente Entente ou tout droit en vertu de celui-ci sans votre consentement et sans préavis.

(e) Dans toute la mesure permise par la loi, et sauf disposition contraire explicite, la présente Entente et tout Différend en découlant ou s'y rapportant, seront régis par les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, à l'exception des lois de l'Ontario concernant le choix ou les conflits de lois, qui ne s'appliqueront pas si elles entraînent l'application du droit substantif d'une autre juridiction. Malgré ce qui précède, le cas échéant, l'article 19 sera régi par la Loi de 1991 sur l'arbitrage (Ontario) et les lois de la province de l'Ontario, le cas échéant, telles qu'énoncées dans la présente. Pour les consommateurs résidant au Québec, la présente Entente et tout Différend en découlant ou s'y rapportant, seront régis par les lois de la province du Québec, à l'exception des lois québécoises concernant le choix ou les conflits de lois, qui ne s'appliqueront pas si elles entraînent l'application du droit substantif d'une autre juridiction.

ANNEXE 1

Véhicules affectés par la mise hors service progressive de la technologie 3G et caractéristiques concernées

LEXUS	
Véhicule concerné	**Fonctionnalités concernées**
• Lexus ES 2019-2019 • Lexus ESh 2019-2019 • Lexus LC 2018-2020 • Lexus LCh 2018-2020 • Lexus LS 2018-2020 • Lexus LSh 2018-2020 • Lexus RC 2018-2019 • Lexus RC F 2018-2020	Lexus Enform Safety Connect[MD] Lexus Enform Destination Assist (varie selon le modèle) Fonctions Circulation et Météo améliorées (varie selon le modèle)

Veuillez vous rendre sur http://www.lexus.ca/servicesconnectés-confidentialite **pour une description des fonctionnalités concernées.**